

III- EVALUATION DE LA FISCALITE PERCUE AU CORDON DOUANIER

IMPORTATIONS		VALEUR TAXABLE UNITAIRE	VALEUR TAXABLE GLOBALE	TAUX DU DROIT DE DOUANE	MONTANT DU DROIT DE DOUANE 1	MONTANT DE LA TVA 2	TOTAL DROITS ET TAXES
NATURE	QUANTITE						
TOTAL							

IV- EVALUATION DE LA FISCALITE INDIRECTE A PAYER AUX FOURNISSEURS INTERIEURS

FOURNITURES		VALEUR HT UNITAIRE	VALEUR HT GLOBALE	MONTANT DE LA TAXE SPECIFIQUE 3	MONTANT DE LA TVA 4
NATURE	QUANTITE				
		TOTAL			

V- DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT PAR L'ENTREPRISE

(réservé à la Mission fiscale)

A: Crédit d'impôt douanier

1: Droit de douane :

2: TVA:

Total A(1+2):

B : Crédit d'impôt intérieur

a: Montant HT du marché :

b : TVA brute (a x 18%) :

TVA déductible

- au cordon douanier (2) :

- à l'intérieur (4) :

c: TVA nette = b - (2 +4) :

d: Taxe spécifique (3):

Total B= (4 + c +d) :

C : Total du crédit d'impôt (C=A + B) :

A Cotonou, le Signature du Chef d'Entreprise

VI- VALIDATION DU CREDIT D'IMPÔT PAR LA MISSION FISCALE DES REGIMES D'EXCEPTION

Régularité de la situation fiscale

La Mission fiscale des Marchés Publics certifie que l'entreprise :

- n'est pas à jour de ses obligations fiscales. Elle ne peut donc participer au présent marché. (1)
 - est à jour de ses obligations fiscales. Si elle réalise le marché, elle bénéficiera du crédit d'impôt ci-dessous (1)
- (1) rayer la mention inutile

Montant du crédit d'impôt

Conformément au cadre V (colonne de droite), le crédit d'impôt

s'élève à : au cordon douanier

à l'intérieur :

TOTAL :

Montant du marché TTC, à prendre en compte pour apprécier les offres :

- marché HT :

- crédit d'impôt :

Marché TTC :

Observations :

A Cotonou, le

Pour le Directeur Général des Impôts

Nom du Signataire :

Pour le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects

Nom du Signataire :